

Nicole D'Almeida

De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Nicole D'Almeida, « De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question », *Communication et organisation* [En ligne], 26 | 2005, mis en ligne le 19 juin 2012, consulté le 30 janvier 2015. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/3268>

Éditeur : Presses universitaires de Bordeaux
<http://communicationorganisation.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://communicationorganisation.revues.org/3268>

Document généré automatiquement le 30 janvier 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Presses universitaires de Bordeaux

Nicole D'Almeida

De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question

Pagination de l'édition papier : p. 12-24

L'environnement, un objet pertinent pour les SIC

- 1 Nous partirons du principe selon lequel l'environnement n'est pas une donnée, un simple milieu ou décor de la vie humaine mais une construction théorique dans laquelle se jouent et se discutent les conditions du vivre ensemble. Ce faisant, il s'agit ici d'examiner comment l'environnement peut être considéré comme un objet pertinent pour les sciences de l'information et de la communication et d'envisager les modalités d'institution de cet objet via la notion de développement durable que nous considérerons ici comme un être de discours.
- 2 Les caractéristiques contemporaines de l'objet environnemental permettent de l'envisager comme un nouvel objet d'investigation pour les SIC, objet particulièrement intéressant dans la mesure où il ramène notre discipline à une interrogation fondamentale sur les enjeux et les contours de la communication au-delà de l'engouement massif actuel envers les techniques d'information et de communication. L'environnement a le mérite de nous rappeler à nous en deux sens : il nous invite à penser et à discuter les modalités du vivre ensemble et nous oblige à penser la place de la communication dans ce vivre ensemble.
- 3 Nous considérerons l'entrée de l'objet environnement dans le champ des SIC sous deux angles : l'angle de l'objet et l'angle des regards sur cet objet. L'angle de l'objet renvoie à un certain nombre de dimensions (relationnelle, informationnelle et communicationnelle) qui l'installent de plain-pied dans notre discipline. L'angle des regards sur l'objet s'intéressera à la convergence des approches et des savoirs produits par différentes disciplines sur l'environnement, convergence qui interpelle forcément et fortement l'interdiscipline SIC.
- 4 Comment s'orienter dans l'objet « environnement » étant données sa plasticité, son ouverture, sa complexité et sa difficile délimitation ? Pour cela nous distinguerons trois aspects. La première dimension est d'ordre relationnel. Dès son apparition, l'environnement, tel que le définit Ernest Haeckel (1866), est posé comme « l'ensemble des relations externes vitales des organismes ». L'écologie, première discipline née autour de cet objet, se pose originellement comme la science des relations : elle contient dès le départ une problématique relationnelle qui devient au fil du temps et des réflexions celle du vivre ensemble aujourd'hui et demain, pour les générations présentes et à venir (Jonas, 1982,1998). L'objet environnement pose la question de la relation des hommes à leur milieu et, ce faisant, il pose la question de la relation des hommes entre eux, de la manière de dire et de façonner cette relation.
- 5 Problématique relationnelle, l'environnement est également une problématique informationnelle. L'environnement est l'objet d'un champ d'information nouveau qui ne cesse de s'étendre et qui est marqué par un certain nombre d'obligations (publiques ou légales) d'informer. De la réglementation concernant l'étiquetage des produits à la création de l'Agence Européenne pour l'Environnement et son volet informationnel (le Centre Européen d'Information et d'Observation dans le domaine de l'environnement¹) *via* la convention d'Aarhus (1998) et la loi NRE qui impose en France depuis 2002 un nouveau volet d'informations auquel sont soumises les entreprises cotées en Bourse, l'environnement suscite un besoin et une offre d'informations abondantes. Il est l'objet d'une prise de parole, l'objet d'un dire et d'un ensemble d'informations que les acteurs économiques, publics ou associatifs façonnent à leur manière et proposent à leurs publics. L'environnement suscite la création de dispositifs d'information nombreux, qu'ils soient volontairement initiés par les acteurs ou contraints par des obligations légales, ce qui est le cas des rapports de développement durable. Le champ de l'information relative à l'environnement ne cesse de s'étendre : affichage public

de la qualité de l'air par voie d'affichage urbain, presse et télévision, présentation détaillée de la composition des produits, édition de rapports environnementaux, etc. La production d'un nombre croissant d'informations dans ce domaine participe d'une idéologie de la transparence que la question environnementale (plus que tout autre objet) véhicule et permet d'interroger et d'examiner.

- 6 La dimension communicationnelle de l'environnement engage de nouvelles modalités d'exercice de la parole et du débat publics et renvoie à un nouvel objet médiatique. En un premier sens, l'environnement invite à s'intéresser à des modalités de dialogue, de débat et d'échanges qui prennent selon les moments et les lieux la forme de conférences de citoyens, d'enquêtes publiques, de nouvelles pratiques et nouvelles modalités de débat public dans lesquelles se joue de nouvelles formes de paroles et se profilent la figure du citoyen-débatteur et la perspective d'une démocratie délibérative. L'objet environnemental contient un potentiel démocratique capable de susciter (ou ressusciter) un nouvel accès à la parole : forums hybrides, controverses, dispositifs de concertation, lieu d'expérimentations nouvelles, dispositifs de débat, comité d'éthique, forum de citoyens, consultations publiques, etc. Ce potentiel d'exploration des états possibles du monde ne doit être ni exagéré ni magnifié, il est ce qu'en font et en feront les hommes. Dans ce champ possible du dialogue et dans cet élargissement de l'espace public discussionnel autour d'une thématique nouvelle se profile le renouvellement possible de notre rapport au politique : le choix politique et la décision publique sont mis en débat et en discussion, la question du vivre ensemble n'est pas confisquée à quelques *happy fews* (pouvoirs publics, savants ou experts) mais ouverte, soumise à une instance de jugement élargie. Savants, experts, politiques et décideurs ne travaillent plus de manière confinée, séparée et autonome, leurs diagnostics, préconisations et décisions sont désormais soumis à l'épreuve du jugement collectif. A côté du modèle démocratique représentatif qui est notre héritage politique et notre pratique historique de la démocratie se profile la possibilité ou l'apprentissage d'un modèle participatif (Blondiaux, 1998) ou délibératif.
- 7 La seconde dimension communicationnelle de l'environnement tient à ce qu'il est devenu un objet médiatique toujours plus affirmé (Cheveigné, 2001), l'objet de reportages, d'articles publiés dans différents types de presse : TV, presse généraliste, presse spécialisée, presse scientifique ainsi qu'Internet qui nous fait assister à une prolifération de sites spécialisés. Les médias participent de la construction et surtout du façonnage de la question environnementale en l'inscrivant dans l'agenda public selon des modalités qui couvrent un large registre de modalités énonciatives : de la dramatisation (notamment à l'occasion de catastrophes retentissantes) à la banalisation (en l'inscrivant régulièrement dans l'agenda) via un traitement esthétique² et pédagogique (registre du conseil, des gestes qui sauvent ou protègent l'environnement).
- 8 Les regards scientifiques portés sur l'objet environnemental sont pluriels, ils engagent différentes disciplines qui ont longtemps fonctionné isolément mais qui aujourd'hui convergent. L'environnement est une construction disciplinaire et même interdisciplinaire dans laquelle interviennent tour à tour différents champs du savoir. L'approche philosophique contemporaine pense le problème de l'environnement comme celui d'un bien collectif transmis et à transmettre ; dans ce problème se joue celui de l'habitabilité de la terre (Beck, 1986, 2000), le statut de la technique (Bourg, 1996), le rôle de la science (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001), la place de la morale et la question de l'anthropocentrisme (Serres, 1990). L'approche scientifique s'intéresse toujours précisément à la question et nous présente un univers en pleine évolution, régi par la loi d'entropie et offrant à l'action humaine un cadre fragile et périssable. Les sciences politiques partent de ce même constat et assignent à l'art politique une double mission : se mettre au service ou secours de la nature³ et créer un cadre de débat dans lequel les citoyens sont invités à construire une politique de la nature. L'approche économique de la question a évolué mais reste tiraillée entre la vision classique (physiocratique) d'une prodigalité illimitée de la nature que partagent encore aujourd'hui bon nombre d'acteurs économiques et une vision contemporaine (Passet, 1996) de la finitude et du besoin de régulation qui passe par l'intégration dans le calcul économique

des conséquences négatives de l'action (ce que les économistes nomment des externalités), sources de désordre et d'injustice. La discipline juridique s'est plus récemment emparée de la question environnementale en introduisant un système de contraintes, sorte de droit de police (édiction d'un système d'interdictions et autorisations) puis un principe de réparation (principe pollueur-payeur) et enfin plus récemment un principe de précaution et de responsabilité qui engage l'articulation du droit et de l'éthique. La question environnementale se situe donc au carrefour d'un certain nombre de disciplines et de visions qui ne peuvent plus oeuvrer isolément. La problématique environnementale actuelle est marquée par la convergence, par le croisement de ces approches qui parfois convergent, parfois s'entrechoquent mais toujours entrent en résonance.

9 L'environnement n'est pas une donnée inerte, le milieu ou le décor de la vie humaine : il est un objet en construction perpétuelle et dans sa construction se joue la construction de l'ordre humain. En ce sens il a le statut d'objet privilégié de l'activité communicationnelle au sens où Habermas l'entend, ce qui n'exclut pas une tension entre la perspective technico-économique orientée vers le succès (soucieuse d'une gestion optimale des ressources naturelles) et la perspective politique engageant la construction du vivre ensemble et orientée vers l'intercompréhension. Le double statut de l'environnement, objet de gestion et objet de discussion est irréductible et constitue le creuset des rhétoriques contemporaines. Le potentiel discussionnel de l'objet environnemental est directement lié à l'état des savoirs qui le concerne. Le savoir environnemental est un savoir mosaïque, tiraillé entre différents regards disciplinaires dont l'éventail va des sciences exactes aux sciences humaines, un savoir multiforme, fragmenté et incertain mais aussi un savoir ouvert, générant de la certitude et de l'incertitude. Ce savoir en train de se faire alimente les controverses, suscite et nourrit le débat, appelle l'accord et le désaccord. L'incertitude du savoir environnemental entretient le potentiel démocratique de la question environnementale. Dans ce domaine la dialectique du savoir et de la discussion est particulièrement vive, le débat s'appropriant l'état des savoirs, interpellant et suscitant ainsi des controverses qui sont autant de choix de vie et de choix de société. L'objet environnemental pose de manière très aiguë la question du savoir engagé, l'environnement est le domaine où la dialectique de la certitude et de l'incertitude scientifiques devient matière sociale et enjeu politique dont s'emparent des acteurs toujours plus nombreux. Interrogation sur la société et interrogation sur la science se croisent, se rejoignent et s'installent dans l'espace public de la discussion. L'environnement interpelle le savoir tant sur un plan intrinsèque (définition de l'objet, délimitation, point de vue adopté) qu'extrinsèque : ce savoir engage la production et la reproduction de la société. La question environnementale pose directement la place des savants et des experts et indirectement la question du confinement (de la confiscation ?) du savoir. Elle invite à repenser la place des scientifiques, l'autonomie du savoir scientifique et à envisager une nouvelle manière d'expérimenter le politique notamment par la création de forums hybrides (Callon, 2001), ces lieux de débat composés de savants, d'experts, de citoyens, d'élus, de représentants du monde associatif, etc. La participation de la société civile aux débats environnementaux génère une culture du débat public organisée par des Etats de droit selon une logique qui évolue du droit à l'information à des pratiques de concertation et que les dispositifs légaux accompagnent à un rythme accéléré⁴. Si la question environnementale est bien entrée dans l'espace public de la discussion, elle le transforme du même coup, élargissant ses contours, ses publics et ses objets, invitant à créer, à instituer de nouveaux dispositifs.

10 La problématique environnementale est aujourd'hui en recomposition sur plusieurs plans :

- Sur un plan disciplinaire nous assistons à une convergence des disciplines, à un dialogue entre elles dans lequel les SIC ont une place à occuper.
- Sur un plan social et politique, la question environnementale est posée par des acteurs toujours plus nombreux, évoluant du niveau local au niveau international, ces acteurs ne déléguant pas (ou plus) leur pouvoir de juger et intervenant directement dans des débats et controverses dont la place et les modalités se réorganisent, faisant du même coup évoluer la conception et la pratique du politique.

- Sur un plan terminologique, la dénomination du problème engage un ensemble d'interrogations spécifiques, un certain nombre de visions et de propositions de rôles et de modes d'action pour les hommes.

De l'environnement à la notion de développement durable : l'institution d'une problématique

- 11 L'analyse du passage de la question de l'environnement à celle du développement durable permet de comprendre comment est modelée, formée et transformée une question publique. Elle soulève un certain nombre de questions et de remarques qui invitent à s'interroger sur le phénomène de publicisation, d'institution d'une question au sein de l'espace public.
- 12 La problématique du développement durable est une manière particulière de configurer la question de l'environnement qu'elle inclut et transforme à la fois. De l'environnement au développement durable, notion récente et désormais consacrée se joue le rapport du tout à la partie et leur possible réversibilité : l'environnement peut être présenté comme un volet du développement durable et inversement le développement durable est un des leviers du discours environnemental.
- 13 Examinons tout d'abord le problème sous un angle terminologique, le choix des mots n'étant jamais indifférent mais toujours révélateur d'une manière de voir, de penser et de poser une question.
- 14 Succédant à la sensibilité romantique envers la nature, à l'inquiétude suscitée par le pouvoir de la technique telle que Hiroshima l'a incarné, aiguisée par la frénésie d'une société de consommation en plein essor, la notion d'environnement, d'origine anglo-saxonne, elle apparaît au cours des années 1960, s'installe dans le dictionnaire Larousse en 1961 puis en 1967 dans le Robert, succédant à la notion alors employée de milieu. On doit à l'académicien L. Armand d'avoir fait entrer cet anglicisme dans la langue et les dictionnaires français. Le terme d'environnement s'épanouit dans les années 70 dans un contexte particulier marqué par l'intensité du débat portant sur les rapports entre science, technique et société industrielle. La question environnementale se nomme alors comme telle et se situe à la convergence d'un mouvement critique qui englobe tout à la fois la science, la technique et le politique. L'environnement apparaît comme un bien collectif et comme un bien limité dans lequel la présence humaine a une place et une responsabilité particulières. Cette place est l'objet d'un débat contradictoire dans lequel s'opposent une approche anthropocentrique qui fait de l'homme la mesure de toute chose et qui conçoit la nature comme un moyen et une approche radicale (nommée *deep ecology* dans le monde anglo-saxon) qui refuse l'anthropocentrisme, conçoit la nature comme une fin et milite en ce sens pour un droit de la faune, de la flore voire des éléments minéraux (le fameux droit du rocher). La nature, question esthétique, devient question politique donc polémique. La production éditoriale consacrée à ce sujet à travers le monde au cours des années 1960-70 est impressionnante. Elle est marquée par quelques grands noms : R. Carson, A. Leopold, A. Naess, R. Dubos, J. Dorst, J. Ellul... Ces travaux ont suscité un vif débat et ont inspiré la création d'institutions nationales et internationales (de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement à la Conférence de Stockholm de 1972 via le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance »). L'institution politique de la question environnementale s'accompagne de la création dans la plupart des pays occidentaux de ministères de l'environnement, ministères atypiques souvent portés par des hommes et des femmes extérieurs au sérail politique, animés par une réflexion et une vision globales. La question environnementale revêt une double dimension : publique c'est-à-dire discussionnelle et polémique mais aussi institutionnelle, génératrice d'institutions et de lois.
- 15 Les termes nommant les institutions créées autour de la question sont révélateurs des enjeux et des débats en présence.
- 16 Les variations dans l'intitulé du ministère dédié en France à cette question sont révélatrices des enjeux : le ministère de l'environnement (ministère dit « de l'impossible » selon son premier dirigeant, R. Poujade) fut tour à tour Ministère de la protection de la nature et de l'environnement (première appellation), puis Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Ecologie, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement avant de devenir

aujourd'hui Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette terminologie est importante, elle nous fait assister à la disparition progressive de l'idée de nature (suggérant l'idée d'un milieu de vie hors êtres humains) remplacée par le terme d'environnement qui englobe la place de l'homme dans la nature. D'autres termes vont se juxtaposer à celui d'environnement dans l'intitulé du ministère français, invitant à orienter différemment l'action. En fonction des notions voisines auxquelles elle est accolée, la problématique environnementale prend une coloration spécifique : politique, lorsque le ministère est celui de la Protection de la nature et de l'environnement (rappelant le rôle tutélaire de la puissance étatique) ou de l'Ecologie (signe de l'existence avérée de partis organisés autour de cette question et de la convergence des préoccupations scientifiques et politiques sur ce problème), territoriale et géographique lorsque l'aménagement du territoire apparaît dans l'énoncé MATE. Selon la place du terme environnement, se joue une figure différente de la question. L'intitulé actuel du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable souligne la prééminence de la dimension environnementale dans le développement durable. Plusieurs lectures peuvent être faites de cette priorité accordée au terme d'environnement. En un sens la priorité lexicale peut être conçue comme une priorité politique, comme un choix délibéré de privilégier l'environnement et d'établir une hiérarchie dans les trois volets du Développement Durable, l'économique et le social venant après la dimension environnementale. Tout le problème est de savoir quel est le mode d'imbrication du logique et du chronologique. Sans forcément renvoyer la préoccupation sociale et économique aux calendes grecques (ordre chronologique), ce choix lexical peut être compris sous un aspect logique et non sous l'angle chronologique, engageant la simple consécution temporelle. Ce qui est en jeu dans l'intitulé retenu, c'est une manière spécifique de traiter le social et l'économique, qui les subordonne au principe environnemental et propose de les irriguer par la dimension environnementale, par le principe de précaution et le souci des générations à venir. L'ordre de présentation des fameux trois piliers du développement durable engage des choix humains et politiques différents. Ainsi, situer l'environnement en troisième position, après le développement économique et social signifie que la préoccupation environnementale intervient après que les besoins fondamentaux, matériels et intellectuels, de confort de vie et de liberté soient satisfaits, l'environnement apparaissant ainsi comme un luxe ou comme un accessoire (la dernière roue du carrosse).

17 L'institution de la notion de Développement Durable est récente. Le terme est au départ issu de la pensée économique qui s'interroge sur les inégalités et les conditions du développement économique des grands blocs constituant la planète. L'avènement puis la consécration du terme viennent du milieu politique international puisqu'il sera repris en 1987 par la présidente de la commission « Environnement et Développement » qui remet à l'Assemblée Générale des Nations Unies un rapport intitulé « *Our Common Future* ». L'inscription de ce terme sur un plan international et institutionnel explique en partie son essor extraordinaire, le gigantesque travail de citation et de récitation auquel il va donner lieu. La définition énoncée dans le rapport Brundtland va être le point de départ, le grand référent à partir duquel est produite une quantité infinie d'interprétations et d'emprunts. La définition donnée par Gro Brundtland devient canonique, elle devient la référence majeure, voire unique, en tout cas incontournable. Elle connaît, toutes choses égales par ailleurs, une fortune quasiment biblique, donnant lieu à un gigantesque travail de reprise, de citation, d'exégèse.

18 Revenons à cette source onusienne qui dans le chapitre 2 du rapport Brundtland définit ainsi le développement durable (*sustainable*) : « *le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement de besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi les objectifs de développement économique et social sont définis en fonction de la durée et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou planifiée.*

Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement soutenable ».

19 La reprise, la citation de cette définition se font de manière très différente et dans l'appel à la lettre se jouent des visions, des enjeux spécifiques. Dans ce travail d'inlassable récitation, la reprise porte principalement voire exclusivement sur la première phrase de cet extrait. Le second paragraphe est généralement occulté ainsi que la problématique du développement des pays du Sud, la théorie de l'équité sociale qu'il véhicule et la considération des plus démunis, la vision du Sud qu'il contient. La multiplicité des interprétations est contenue dans La définition donnée par le rapport Brundtland rend en droit possible une multiplicité d'interprétations, elle annonce et énonce en elle même une totale ouverture du champ interprétatif dans lequel des acteurs multiples et différents vont effectivement s'inscrire.

20 L'institution de la notion et de la problématique de développement durable passe par son appropriation par un grand nombre d'acteurs et selon un mouvement étonnant qui fait circuler ce terme selon un mouvement descendant : du haut vers le bas, du niveau des institutions internationales au niveau national, régional et local. Le développement durable devient une préoccupation nationale et gouvernementale avec les ministères et le comité national qui en portent le nom, une affaire régionale et urbaine avec le mouvement des régions et des villes pour le développement durable, une affaire associative et une affaire d'entreprises. C'est le modèle centripète de la diffusion qui prévaut ici et non un mouvement ascendant issu de la société civile. L'ouverture interprétative du terme tel qu'établi dans le rapport Brundtland suscite une multiplicité d'interventions, de postures et de discours parmi lesquels nous retiendrons ici deux grands genres que sont le registre du prescriptif et le registre du déclaratif-argumentatif. Le registre prescriptif contient une large catégorie de guides, de conseils, de recommandations qui prennent la forme de brochures, fascicules et autres sites Internet voués à l'apprentissage de modes de vie plus respectueux de l'environnement et compatibles avec les exigences du développement durable. Le registre descriptif consiste dans un vaste ensemble d'énoncés, de déclarations qui sont une manière d'exprimer un engagement (d'affirmer une foi) et aussi souvent de la prouver (registre argumentatif). Nous inscrirons les rapports environnementaux et de développement durable produits par les entreprises dans ce registre. Ces rapports ont fait leur entrée dans la communication institutionnelle des entreprises bien qu'ils soient principalement destinés à la communauté financière. Ces rapports présentent un mode de gestion en rapport avec les trois plans du Développement Durable et cela conformément à la loi sur les Nouvelles réglementations Economiques qui rend cet exercice obligatoire pour les entreprises cotées en bourse (premier marché). En 2003, parmi les entreprises cotées, 27 employaient le terme de DD dans leur rapport annuel, 25 publiaient un rapport spécifique qui pour 10 d'entre elles s'intitulait *Rapport de développement durable*. La taille de ces rapports est variable, allant de 1 à 62 pages. Les rapports de développement durable s'inscrivent dans le cadre d'une politique de *reporting*, c'est-à-dire d'évaluation de l'action des acteurs économiques à la lumière de la pression réglementaire et législative et des attentes de l'opinion, ils apportent une réponse à la question fondamentale du rapport de l'entreprise à la société. Pour cela sont mis en avant des tableaux de bord chiffrés, clairement exposés, vérifiés et parfois certifiés (sont indiquées les méthodes de collecte et d'agrégation de l'information). Deux points importants méritent d'être soulignés dans ce nouvel exercice de communication qui est déjà marqué par la création de prix et autres signes distinctifs décernés soit par la communauté financière (l'Ordre des Experts Comptables remet un prix annuel) soit par des associations telle Entreprise et Progrès. Le premier aspect frappant est la production abondante de chiffres, tableaux et autres graphiques destinés à mesurer un engagement et à prouver une volonté de progrès dans un certain nombre de domaines (de l'économie d'énergie à une meilleure gestion des ressources humaines). Le second aspect consiste dans la volonté de prouver une volonté de dialogue avec la société civile et les fameuses « parties prenantes ». C'est le cas des rapports de Lafarge et de Renault qui présentent dans leur rapport (sous forme d'encarts) le point de vue d'associations environnementalistes ou de syndicats qui à cet endroit s'expriment sur l'entreprise. Certains rapports sont aujourd'hui certifiés tels ceux de Danone, Rhodia, Renault afin d'attester de la sincérité de la démarche ou des résultats énoncés. Au fil

des pages s'énonce une volonté de gestion responsable assortie de chiffres et de méthodologies ad hoc. Au passage, on peut se demander dans quelle mesure cette pratique récente de la certification de l'information destinée à crédibiliser les discours ne jette pas le doute dans les esprits...

21 Pour conclure, nous dirons que la notion de Développement Durable contient une promesse magique de réconciliation : réconciliation de ces dimensions contraires que sont l'économique, le social et l'environnemental mais aussi réconciliation des acteurs qui reprennent cette notion à leur compte et la déclinent à leur manière. La plasticité du terme autorise un grand nombre d'interprétations, de postures et d'acteurs qui par l'enchantement du mot se font écho, se répondent selon des registres discursifs et éditoriaux variés. La capacité d'ébranlement des logiques économiques et publiques qui marquait la préoccupation environnementale il y a trente ans s'estompe, faisant ainsi reculer la conflictualité et la polémique. La notion de développement durable qui prévaut aujourd'hui formate de manière particulière la question environnementale en la canalisant, en la formatant, en lui donnant un cadre unifiant voire pacifiant, capable d'accueillir un grand nombre de discours et prises de position qui se disent sans s'affronter.

Bibliographie

- Blondiaux L., *La démocratie locale*, Paris, PUF, 1998
- Beck U., *La société du risque*, Aubier, 2001.
- Bourg D., *L'homme-artifice, le sens de la technique*, Paris, Gallimard, 1996
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001
- Jonas H., *Le Principe Responsabilité*, Flammarion, 1998.
- Kiss A. (sous la direction de) *L'écologie et la loi, Le statut juridique de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1989
- Latour B., *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte, 1999
- Lomborg B., *The Skeptical Environmentalist*, Cambridge, 2000
- Passet R., *L'économie et le vivant*, Paris, Economica, 1996
- Serres M., *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1990

Notes

- 1 EIONET
- 2 De « La terre vue du ciel » aux émissions de Nicolas Hulot
- 3 Ceci renvoie à un large éventail de pratiques qui va de la politique de conservation des espaces naturels tel que l'Etat central américain l'envisage dès la fin du XIX^e siècle à la création généralisée de ministères de l'environnement.
- 4 En France depuis 1995 et la loi Barnier

Pour citer cet article

Référence électronique

Nicole D'Almeida, « De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question », *Communication et organisation* [En ligne], 26 | 2005, mis en ligne le 19 juin 2012, consulté le 30 janvier 2015. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/3268>

Référence papier

Nicole D'Almeida, « De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question », *Communication et organisation*, 26 | 2005, 12-24.

À propos de l'auteur

Nicole D'Almeida

Nicole D'Almeida est professeure à l'université de Paris Sorbonne (Celsa), chercheur au GRIPIC.
Mail : nicole.dalmeida-celsa@paris4.sorbonne.fr

Droits d'auteur

© Presses universitaires de Bordeaux

Résumés

Cet article propose de montrer comment l'environnement peut être considéré comme un objet important pour les sciences de l'information et de la communication. Il envisage les modalités d'institution de cet objet via la notion de développement durable que nous considérerons ici comme un être de discours. Il analyse l'émergence d'une question et sa transformation dans l'espace public via la notion de développement durable qui rend possible l'inclusion d'acteurs nombreux dans un débat où s'estompe la dimension conflictuelle.

This article proposes to show how the environment can be regarded as a significant object for the communication and information sciences. It considers the methods of institution of this object via the concept of sustainable development which is for us a being of speech. This paper analyzes the emergence of a question and its transformation in public space via the concept of sustainable development which makes possible the inclusion of actors many in a debate where disappears conflict dimension.